

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèse ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5098

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre : Retraite

Nom & Prénom : ABDERAHIM ASDELLAH

Date de naissance : 13/05/1950

Adresse : Ferme Zaim Idrissi Dr Bouchareb TARGA

JARRAKECH

Tél. : 06.73.77.97.81

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Embarqué

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

I'atteste sur mon honneur que je présente la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

- = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
- = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
- = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
- = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
- = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
- = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
- = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
- = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
- = Actes de chirurgie et de spécialistes

SF	= Actes pratiqués par la sage femme et relevant de sa compétence
SFI	= Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
AMM	= Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
AMI	= Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
AP	= Actes pratiqués par un orthophoniste
AMY	= Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
R-Z	= Electro - Radiologie
B	= Analyses

POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Le bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.

Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

HOSPITALISATION EN CLINIQUE

HOSPITALISATION EN HOPITAL

HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU

EVENTORIUM

OUR EN MAISON DE REPOS

ACTES EFFECTUÉS EN SERIE, il s'agit
des répétés en plusieurs séances ou actes
aux comportant un ou plusieurs échelons
dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES

- L'ORTHOPÉDIE

- LA REEDUCATION

- LES ACCOUCHEMENTS

- LES CURES THERMALES

- LA CIRCONCISION

- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit venir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord.

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade.



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

DATE DE DEPOT

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA
TEL : 91.26.46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883
FAX : 91.26.52
TELEX : 3998 MUT
E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS 685654

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : ABDERAHIM Abdellah

Matricule : 5098 Fonction : Retraite Poste : —

Adresse : Ferme Zaim IDRISSI Dr BOUCHARES TARGA

Tél. : 06 73 77 97 81 Signature Adhérent : [Signature]

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : ABDERAHIM Abdellah Age 119 | 0 | 15 | 5 | 0

Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin : 10 NOV 2020

Nature de la maladie : coeur p 2/hs

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances accident de la route

A Marrakech, le 10 NOV 2020

Durée d'utilisation 3 mois

Signature et cachet du médecin
DR ABDELAH ABDELLAH
182 Marrakech

VOLET ADHERENT

DECLARATION

685654

Matricule N° : 5098
Nom du patient : ABDERAHIM Abdellah
Date de dépôt : 10 NOV 2020
Montant engagé : —
Nombre de pièces jointes : —



Dr. BAJI Khalid

Spécialiste des Maladies du Coeur et des Vaisseaux
Diplômé de la Faculté de Médecine de Nice

الدكتور الباقي خالد

اختصاصي في أمراض القلب والشرايين

خريج كلية الطب ببنيس بفرنسا

مراكش، في
Marrakech, le
mardi 10 novembre 2020

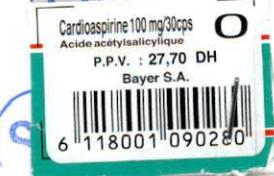
91,90

Mr ABDERRAHIM ABDELLAH

91,90	1 - PANTOPRAZOLE 20 GT	1 cp le matin
98,10	2 - COSYREL 5/5	1 cp le matin
316,00	3 - PLAVIX 75	1 cp le matin
27,70	4 - CARDIOASPIRINE	1 cp à midi
254,00	5 - NOLIP 20	1 cp le soir

QSP : TROIS MOIS

T= 787,70.



PHARMACIE BORJ TARGA
Dr. Abdelghani EL ANYA
Targa N° 2 Centre Commercial
Targa - Marrakech
05 24 34 34 80

183 Av. Vittorio Emanuele II
Marrakech Tel 05 24 34 34 80

Dr. BAJI Khalid

Spécialiste des Maladies du Coeur et des Vaisseaux

Diplômé de la Faculté de Médecine de Nice

الدكتور الباقي خالد

اختصاصي في أمراض القلب والشرايين

خريج كلية الطب ببنيس بفرنسا

مراكش، في
Marrakech, le mardi 10 novembre 2020

Mr ABDERRAHIM ABDELLAH

Consultation + ECG

300 DH

EchoCoeurDoppler

700 DH

TOTAL: MILLE DIRHAMS

1000 DH

IF : 68904900
TP : 45102949
CNSS : 2669721
ICE : 001670198000051



183، شارع محمد الخامس جليز مراكش
Tél : 05 24 43 88 18

Compte Rendu d'Echo-Cardiographie Doppler Couleur

10/11/2020

Mr ABDERAHIM ABDELLAH - 70 ans -

Indication : Coronaropathie tri tronculaire.

Echogénicité : Bonne. Examen réalisé en rythme sinusal.

Echo. Temps Mouvement : en mm

AO	Sig. Ao	OG	SIVd	DVGd	PPTd	SIVs	DVGs	PTs	FE %	Racc %
32	20	39	12	46	10	15	34	11	52	27
< 40	< 40	> 16	6 - 11	37 - 56	6 - 11	12 +/- 3	27 - 37	+/- 3	> 6 0	36 +/- 6

Echographie bi-Dimensionnelle :

Oreillette gauche non dilatée mesurant 18 cm² en surface et vide d'écho.

Valve mitrale fine et de jeu normal.

Valve aortique normale et d'ouverture soutenue.

La racine aortique est de diamètre et d'excursion normaux.

Ventricule gauche de diamètre normal.

Akinésie du septum distal et de l'apex. La cinétique segmentaire est correcte par ailleurs.

La fonction systolique est moyennement altérée : FE = 40 %.

Hypertrophie septale modérée et non obstructive: MVG = 190 g.

Cavités droites non dilatées.

La valve tricuspidale est d'aspect et de jeu normaux.

Veine cave inférieure non dilatée.

Péricarde normal.

Doppler Pulsé, Continu et Couleur :

Flux mitral normal.

Le flux aortique est d'aspect et de vitesse normaux.

Absence de fuite et de sténose valvulaires.

Flux tricuspidale et pulmonaire normaux.

Akinésie septo apicale et dysfonction systolique moyenne : FE = 40 %.

Absence de dilatation cavitaire de valvulopathie et d'hypertension pulmonaire

الدكتور: باجي
Dr. Khalid BAJI
кардиолог
Cardiologue
المملكة المغربية
Maroc
Dakar, Casablanca, Marrakech
Tel: 05 24 43 88 18

SAMSUNG

Dr BAJI KHALID

ABDERRAHIM, ABDELLAH

13227-08

19-05-1950

TTS 0.43 MI 0.73 10-11-2020

13:02:0

COEUR
PN2 4
22.0 cm
46 Hz

[2D]
Gén
Gr 63
PD 100
MI 5
P 90%



SAMSUNG

Dr BAJI KHALID

ABDERRAHIM, ABDELLAH

13227-08

19-05-1950

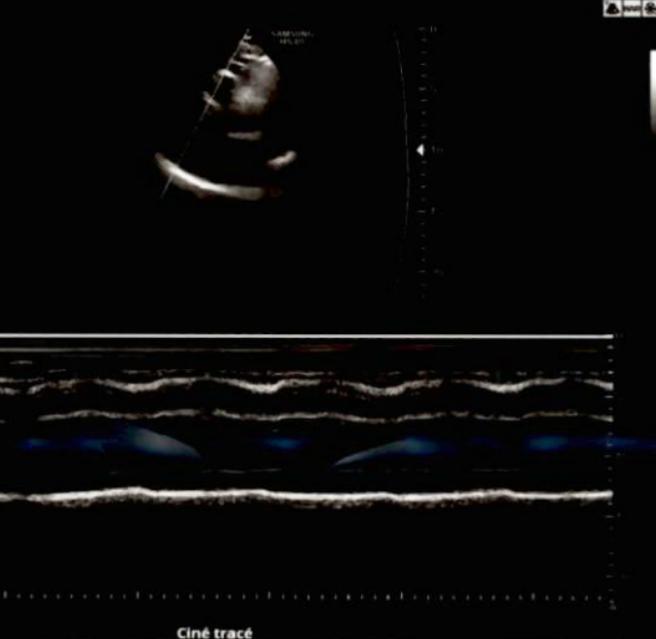
TTS 0.48 MI 0.76 10-11-2020

13:00:40

COEUR
PN2 4
22.0 cm
33 Hz

[2D]
Gén
Gr 63
PD 100
MI 5
P 90%

[M]
Gén
Gr 62
PD 100
MI 5
P 90%



Ciné

Ciné tracé

SAMSUNG

Dr BAJI KHALID

ABDERRAHIM, ABDELLAH

13227-08

-19-05-1950

TIs 0.64 MI 0.30 10-11-2020

13:03:24

COLOUR

PN2.4

22.0 cm

[2D]

Gén

Gn 6.1

PD 100

MI 5

P 90%

PF 90%

[D]

Gén

Gn 48

PFR 6.5 kHz

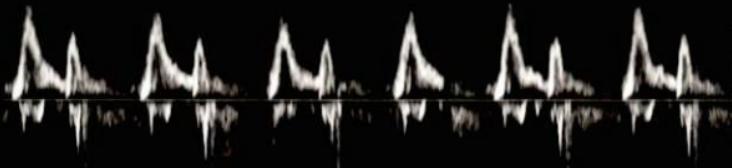
WF 279 Hz

P 90%

VF 5.0 mm

A 0°

PFV 0.8 cm



position VE

SAMSUNG

Dr BAJI KHALID

ABDERRAHIM, ABDELLAH

13227-08

-19-05-1950

TIs 0.43 MI 0.73 10-11-2020

13:03:02

COLOUR

PN2.4

22.0 cm

46 Hz

1 Circ 14.52 cm

Surface 15.18 cm²



Dist



SAMSUNG

Dr BAJI KHALID

ABDERRAHIM, ABDELLAH

13227-08

19-05-1950

TlS 0.43 MI 0.73 10-11-2020

13:05:14

COEUR

PN2-4
22.0 cm
46 Hz

VDFVGA4C 108.88 mm
LVGdA4C 7.68 cm
SVdA4C 32.28 cm
LVEdA4C 6.85 cm

[2D]

Gén
Gn 63
PD 100
MI 5
P 90%



VDFVGA4C

[3D]

SAMSUNG

Dr BAJI KHALID

ABDERRAHIM, ABDELLAH

13227-08

19-05-1950

TlS 0.58 MI 0.07 10-11-2020

13:03:55

COEUR

PN2-4
22.0 cm

VDFVGA4C 108.88 mm
LVGdA4C 7.68 cm

[2D]

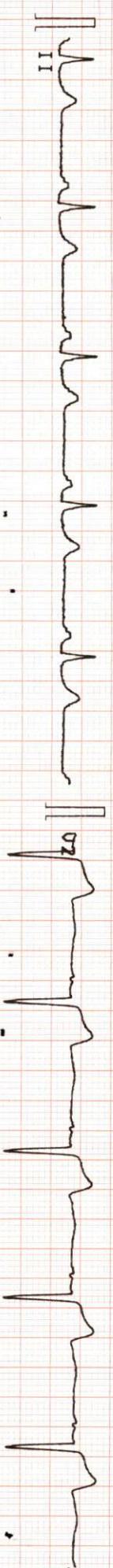
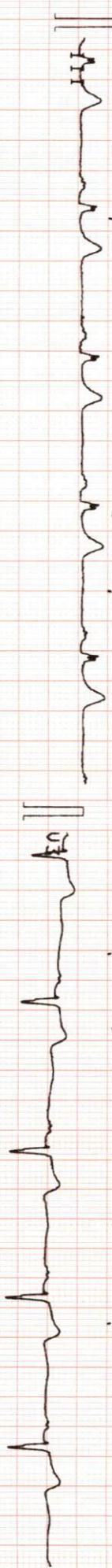
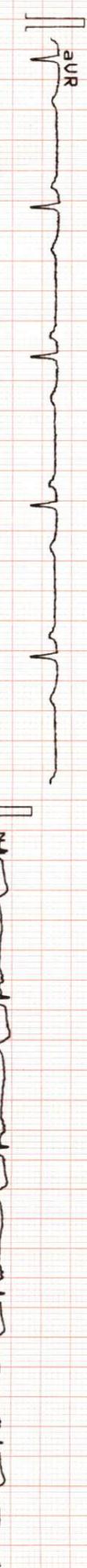
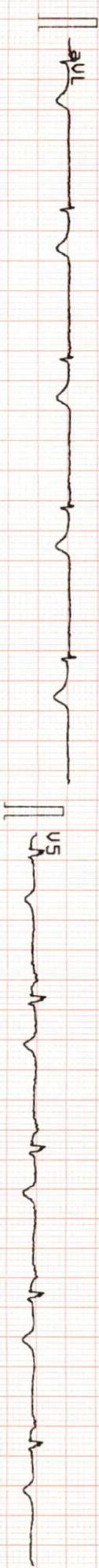
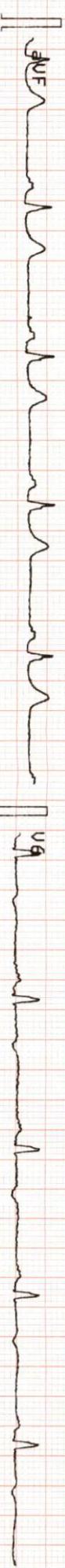
Gén
Gn 63
PD 100
MI 5
P 94%



ABDERRAHIM
ABDELLAH
13227/08
19.05.1950 **Masculin**
70 ans **119/68 mmHg**
... cm / 72 kg
RR 979 ms
P 116 ms
PR 180 ms
QRS 70 ms
QT 384 ms
QTC 392 ms
(Bazett)

FC 61/min
Axes :
P 54 °
QRS 56 °
TR 98 °

P (II) 0.13 mV
S (U1) - mV
R (U5) 0.24 mV
Sokol. 0.43 mV



10 mm/mV

25 mm/s

10 mm/mV